

AIDES AUX ENTREPRISES

ÉTUDES DE FAISABILITÉ TECHNIQUE

Objet

Soutenir les études préalables à un projet ou programme de R&D afin de déterminer la faisabilité technique du projet ou programme.

Bénéficiaires

Toute entreprise établie au Luxembourg.

Coûts admissibles

n/a

Montant

Les intensités maximales d'aide prévues, calculées sur la base des coûts de l'étude, ne pourra pas dépasser **50% des coûts** admissibles. Ces taux pourront être **majorés de 10 points** de pourcentage **pour les moyennes entreprises et de 20 points** de pourcentage **pour les petites entreprises**.

Délais

Les demandes doivent être soumises, sous peine de forclusion, **avant le début de la réalisation des investissements de R&D ou des activités connexes visées**.

Autorités compétentes et liens utiles

Ministère de l'Économie

Loi du 17 mai 2017 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation

Dernière mise à jour: 4 avril 2022

Contacts

Anne Majerus

T : (+352) 42 67 67 - 282

E : anne.majerus@cdm.lu

Gilles Reding

T : (+352) 42 67 67 - 227

E : gilles.reding@cdm.lu

